

Zones urbaines (U)

UA(a,m,v)	Centres anciens et hameaux denses (de l'Avallonnais, du Morvan ou du Vézélien)
UB(a,m,v)	Faubourg et secteurs rivecents des centres et des hameaux (de l'Avallonnais, du Morvan ou du Vézélien)
UBar	- secteur-sous de reconstitution urbaine le long de la RD606, propre à la ville d'Avallon
UA,B(a,m,v)	Sous-secteurs de jardin
UE(1,2,3,4,5)	Sites économiques
UEd	- sous-secteur spécifique à l'ISOND de Sauvigny-le-Bois
UEh	- sous-secteur spécifique à l'activité hôtelière et de restauration
UEr	- sous-secteur spécifique aux installations nécessaires à l'exploitation du réseau autoroutier
UP	Équipements d'intérêt collectif et services publics
UT	Jardins-terrasses d'Avallon

Zones à urbaniser (AU)

1AU(B,a,m,v)	Zones d'urbanisation future à vocation mixte (de l'Avallonnais, du Morvan ou du Vézélien)
1AU(E,4,5,s)	Zones d'urbanisation future à vocation d'intérêt économique et d'équipements collectifs
2AUd	Zones d'urbanisation future à vocation mixte nécessitant une modification ou révision du PLUJ
2AUe	Zones d'urbanisation future à vocation d'intérêt économique et d'équipements collectifs nécessitant une modification ou révision du PLUJ

Zone agricole (A)

A	Zone agricole
Ac(a,m,v)	- secteur autorisant les constructions nécessaires à l'activité agricole
Ap	- secteur autorisant les équipements d'intérêt collectif et les services publics
As(a,m,v)	- secteur ayant vocation à accueillir des constructions autres qu'agricoles

Zone naturelle et forestière (N)

N	Zone naturelle et forestière
Nc(a,m,v)	- secteur autorisant les constructions nécessaires à l'activité agricole ou forestière
Nd	- secteur spécifique à l'ISOND de Sauvigny-le-Bois
Np	- secteur autorisant les équipements d'intérêt collectif et les services publics
Ns(a,m,v)	- secteur ayant vocation à accueillir des constructions autres qu'agricoles ou forestières
Nt	- secteur spécifique aux jardins-terrasses d'Avallon
Nx	- secteur spécifique aux aires d'accueil des gens du voyage et de grand passage